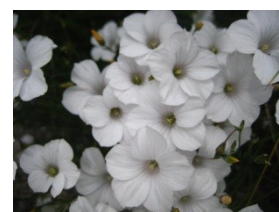


Liste des adhérents de l'année 2014

Nom	Prénom	Adresse1	Adresse2	Code	Ville
ANDRIEU	Raymond	944 chemin de la courtine		83190	OLLIOULES
ARNAUDET	Pierre	La courtine	9 chemin du haut Vallon	83190	OLLIOULES
BARROIS	Marianne	7 B Rue Garrel		83400	HYERES
BULLOT	Christian	18 Rue Saint Germain		13109	SIMIANE COLLONGUE
CARAGLIO	Eric	Zac des Bousquets	73, rue de la Création	83390	CUERS
CARUSO	Gildo	43b Montée des iris		13016	MARSEILLE
CARUSO	Philippe	Les Avriaux occidentale	3967 Quartier Planesselve	83136	MEOUNES
CHABERT	Pierre	26 Rue Neuve Bergère		21000	DIJON
CHADERON	Laurent	18 Rue Joseph Regimbaud		83100	TOULON
CROSNIER LECONTE	Anne-France	71 Rue de Saussures		75017	PARIS
DUVAL	Philippe et Colette	Route de Valcros		83390	CUERS
FORTUNATO	Bernard et Valérie	Lotissement Césana	Chemin Chateaubanne	83500	LA SEYNE/MER
FOURASTIE	Roger et Josiane	Les materonnes		83170	TOURVES
FRANCISCI	Jean	419 ch des Launes		83870	SIGNES
FRANCOIS	Christine	102 Bld Joseph Santraille		24100	BERGERAC
FRANCOIS	Noelle	16 Route de Périgueux		24520	MOULEYDIER
GALLIFET	Christian	26 Chemin du Vinay		38360	SASSENAGE
GARCIN	Pierre	24 Rue Frédéric Mistral		83890	BESSE/ISOLE
GASQUY	Michel et Joelle	20 Colline Saint-Laze		83190	OLLIOULES
GIRARDOT	Jean-Luc	113 Bld Etienne Peyre		83500	LA SEYNE/MER
GOGER	Séverine	535 Chemin de la Paveigne		83200	TOULON
GRESSLER	Robert et Franck	6 Rue du Moulin		83260	LA CRAU
JACQUES	Valérie	1 Avenue de la Gare		13880	VELAUX
KLINGER	Jean-Louis	8 Impasse Henri Farmas		83136	GAREOULT
LAPLACE	Jean-Cyril	Chemin deRoquetaillant		13123	VENTABREN
LENOURRY	Bernard	camping du lac		83890	BESSE/ISOLE
LESURE	Françoise	165 Av Louis Berthou		83000	TOULON
LONG	Thierry	207 Imp.des romarins		13122	VENTABREN
MERAUD	Jacqueline	4 rd point St James		92200	NEUILLY/SEINE
MOREL	Jean-luc	16 Passage Lemoine		75002	PARIS
NICOD	Philippe	210 Avenue des Sources		83100	TOULON
PARISOT	Marie	94 Avenue Lieutaud		83000	TOULON
PASSE	Michel et Magali	Les Nouradons	114 ch petites plaines	13122	VENTABREN
PECHOUX	Bernard	5 Lot la Combalise		30630	GOUDARGUES
PEQUIGNOT	Johan	139 Bld Fénélon		83000	TOULON
POTDEVIN	François	961 Chemin de la Bertrane		13122	VENTABREN
POZZO	Séverine	Les Lentisques bt A		83140	SIX-FOURS
QUEUNE	Emmanuel	310 Rue Lacaille		83600	FREJUS
ROCCA	Nicolas	1047 Av de la Résistance		83000	TOULON
ROULLEAUX DUGAGE	Martin Et Laure	65 rue Raynouard		75016	PARIS
SMORTO	Thierry	Résidence les Néréides 6	26 Bld Jacquard	83000	TOULON
SOULAGER	Jeanne	23, Rue Chalier		83000	TOULON
TAFFIN	Anne-Sophie	1 Rue Jean Trinchero		83100	TOULON
ULMER		18 Rue Bugeaud		83260	LA MOUTONNE
VENTRE	Charles Et Michèle	Chemin de Campourri		83190	OLLIOULES
VENTRE	Gérard	Chemin de Campourri		83190	OLLIOULES



Avril 2014



LES TRAVAUX REALISES EN 2013

Ca y est!

Le plancher du deuxième étage côté est a enfin été posé l'été dernier au mois d'août avec quelques habitués qui n'ont pas ménagé leur peine! Grâce à Charles et Michel, deux chauffe-eau ont été installés! Finies les galères pour allumer le chauffe-eau à gaz et les bouteilles de gaz à changer toutes les semaines! Enfin, l'abri à bois en pierre a été terminé

APPEL AUX VOLONTAIRES

Chantier d'été 2014!

Pensez à vous inscrire les plus nombreux possibles pour le futur chantier de l'année 2014!

Nous avons besoin de bras, de mains pour réaliser les cloisons, l'isolation, la peinture l'électricité du 2^{ème} étage!

Les dates du chantier sont prévues deuxième quinzaine d'Août!

Donnez-nous vos disponibilités!



Un grand merci à Madame ARNAUD et à Jean-Pierre pour leur geste en faveur de notre association.

En effet, le chemin créé en 1988 pour pouvoir accéder à la maison faisait l'objet d'une autorisation verbale des propriétaires des différentes parcelles traversées.

Madame ARNAUD et Jean-Pierre ont cédé certaines de ces parcelles qui leur appartenaient à Jefferson LEAUTAUD, notre voisin. Ils ont profité de cet acte pour constituer officiellement la servitude de passage devant notaire!

RESULTAT BUDGETAIRE 2013

Fonctionnement

assurances	796.12 €
app. nature valorisés	521.29 €
Electricité/gaz	283.16 €
déplacements valorisés	2 553.21 €
impôts	631.00 €
alimentation	128.52 €
timbres	141.13 €
total	4 913.30 €

investissement

matériaux	2 429.98 €
total	2 429.98 €
total dépenses	7 343.28 €
perte de l'année	-1 346.04 €

adhésions/dons	2 909.87 €
app. nature valorisés	521.29 €
déplacements valorisés	2 553.21 €
intérêts bancaires	12.87 €
total	5 997.24 €
bénéfice	1 083.94 €

total recettes	5 997.24 €
----------------	-------------------

TRESORERIE(au 31 12 2008)

BANQUE

CAISSE

8380.03

8294.08

85.95

Bonjour à tous !

Le trésorier est heureux de constater que les cotisations de l'année 2013 ont été plus importantes que celles des années antérieures avec plusieurs « dons » de plus de 100€.

Le nombre d'adhérents a également augmenté même si plusieurs membres du « canal historique » de l'association sont toujours en retard de paiement de leur cotisation 2013 (qu'ils se reconnaissent et se rattrapent en 2014 !!!).

En ce qui concerne les investissements en matériaux, ils ont également fortement augmenté en 2013 compte tenu des travaux importants réalisés cette année (planchers, cloisons, etc....)

De ce fait, et en comptabilité pure, le résultat d'exploitation en fonctionnement est positif, la marge de 1000 € ayant été intégralement affectée à l'achat des matériaux .

En termes de trésorerie, il nous reste 8380 € et nous essayons de conserver autant que possible une petite réserve financière dans laquelle nous puisons chaque année pour compléter nos achats techniques.

Je vous invite tous à renvoyer le plus rapidement possible vos bulletins d'adhésion (avec vos chèques évidemment)

Amicalement, Le Trésorier, Philippe

RAPPEL SUR LES MODALITES DE RESERVATION DE LA MAISON

Vous disposez de deux solutions pour vérifier la disponibilité de la maison et/ou pour réserver votre séjour

- Soit vous contactez téléphoniquement **Michel PASSE** au **06 82 58 43 51** qui réservera à votre nom
- Soit vous accédez directement au planning d'occupation de la maison sur internet comme suit :
 - o allez à la page d'accueil de GOOGLE

- o connectez-vous à GMAIL
- o entrez sous le compte **noel.leautaud@gmail.com** mot de passe
« **bachelard** »
- o réservez vos dates

RAPPEL: Extraits du règlement intérieur: Utilisation pratique de la maison

Les clés

Seuls les membres du Conseil d'Administration sont chacun en possession d'une clé de la maison. Tout adhérent utilisant la maison doit la demander à l'un d'entre eux avant le séjour et la lui restituer après. Toute duplication de clés par un adhérent est une cause immédiate d'exclusion de l'association. Les membres du Conseil d'Administration doivent vérifier la capacité des personnes auxquelles ils confient les clés à utiliser la maison et à vérifier sa disponibilité.

Rangement propreté

Tout groupe ou participant quelle que soit son statut est tenu de faire la propreté totale des lieux lorsqu'il quitte la maison:

- balayer et passer la serpillière dans toutes les pièces de vie de du rez-de-chaussée et du premier étage (salle-à-manger, cuisine, hall d'entrée, WC, douches, couloir et cage d'escalier)
- balayer les dortoirs et chambres utilisés pendant la durée du séjour
- ranger les lits correctement. Plier les couvertures et les placer dans l'armoire prévue à cet effet.
- Laver tout le matériel de cuisine utilisé et le ranger dans les placards.
- laisser l'évier, les bacs à douche, cuvettes de WC et les lavabos propres (ne pas utiliser de javel pour cause de fosse septique)
- ranger correctement tables et chaises de la salle-à-manger (chaises empilées)

Les réserves alimentaires

Le principe de l'association veut que toute personne arrivant de manière programmée ou improvisée dans la maison puisse trouver le minimum nécessaire pour faire la cuisine ou prendre un petit déjeuner.

Pour cela, un garde-manger est accessible aux usagers. Ils peuvent utiliser les denrées qu'il contient mais doivent avant de quitter la maison s'engager à remplacer ce qu'ils ont utilisé. (conserves, pâtes, farine, café, etc...).

Chaque boîte ou paquet terminés doivent être remplacés par celui qui les a utilisés en dernier (sel, poivre, sucre, huile, etc...) même si ce n'est pas lui qui a utilisé le reste.

d) Le gaz

Tant que la cuve à gaz n'est pas mise en service, la cuisinière de la cuisine et le chauffe-eau sont alimentés par des bouteilles de butane de 20kg. C'est l'utilisateur qui constate qu'une bouteille est vide qui est chargé de la remplacer.

Si ce remplacement ne peut avoir lieu avant le départ, l'utilisateur devra laisser un chèque de 30 euros au nom de l'association et mentionner que la bouteille est vide sur le cahier de liaison.

e) la cheminée

La cheminée peut être utilisée par les usagers de la maison à condition de respecter quelques règles élémentaires:

- Apporter ou remplacer le bois lorsqu'il est prévu d'utiliser la cheminée ou participer à une opération collective « bois »
- ne pas charger la cheminée trop haut (éviter les flammes trop grandes qui risqueraient de mettre le feu à la poutre)
- ne pas brûler de plastiques ou de matières autres que le bois.
- ne pas charger la cheminée juste avant l'heure du coucher (risques d'intoxication) et mettre la grille de protection.
- le bois coupé peut être utilisé mais il doit impérativement être remplacé avant le départ (penser aux suivants)
- la cheminée doit être nettoyée le dernier jour du séjour (cendres vidées).

L'électricité

L'utilisation de la maison suppose celle de l'électricité. Les règles à respecter sont les suivantes:

- A l'arrivée: enclencher le disjoncteur général qui est situé près de la porte d'entrée de la maison . - Au départ disjoncter
- Au cours du séjour:
- éteindre systématiquement les lumières inutiles.
- Ne pas utiliser d'appareils défectueux
- limiter le plus possible l'utilisation des convecteurs électriques

Fiches techniques :

En cas de panne ou de problèmes divers plusieurs fiches techniques sont situées dans le tiroir du meuble de salle à manger et concernant notamment :

- Les compteurs électriques et disjoncteurs
- L'eau, les vidanges
- Les chauffe-eaux
- La pompe de relevage

Cahier de liaison

Il est institué un cahier de liaison qui doit rester en permanence à la maison. Tout événement concernant la vie de la maison doit y être consigné de manière à assurer une continuité de l'information entre les différents utilisateurs la liaison.:

(Constat d'anomalie technique (électricité, eau, etc..., passage ou visite d'une personne extérieure, bouteille de gaz vide (changée ou à changer), - matériel cassé (vitres, lits, verres, assiettes, etc...), etc...

Cigarettes

Par souci de respect mutuel entre les adhérents, fumer à l'intérieur de la maison est interdit dans la totalité des pièces.

Animaux

Par souci d'hygiène la présence des animaux est formellement interdite dans les dortoirs des 1^{er} et 2^{ème} étages et dans la cuisine. Elle est autorisée sous surveillance dans la chambre est du RDC et dans la salle commune.